

## LA LUTTE CONTRE LES MARIAGES FORCÉS

### Pôle d'activité

PREVENTION ET SECURITE

### Formule

Présentiel

### Prix/participant

100,00 €

Gratuité possible : consultez les conditions sur notre site.

### Nombre max. de participants/session

15

### Durée de la formation

1 jour (8h30-16h30)

### Personne de contact

Lamia MALLOULI Responsable du service Secrétariat

lmallouli@erap-gsob.brussels

## Détail de la formation

Depuis 2010, la lutte contre les mariages forcés a été intégrée dans le Plan d'Action National. On considère le mariage forcé comme étant l'union de deux personnes dont l'une au moins n'a pas donné son libre et plein consentement. Il s'agit donc d'un mariage contracté sous la contrainte physique et/ou morale. Cette dernière est parfois subtile et difficile à détecter. Étant donné les différents questionnements sur le principe de consentement et de volonté dans le cadre du mariage, on comprend donc qu'il n'est pas si évident de définir ce que l'on entend par mariage forcé et encore moins de lutter contre ce type de pratiques. Pourtant, en Belgique, l'incrimination des mariages forcés figure dans le code pénal.

Cette formation vous permettra de mieux cerner cette problématique et de développer des compétences afin d'adopter une approche intégrée en la matière.

Ce programme s'inscrit dans le cadre du Plan Global de Sécurité et de Prévention (PGSP) et du Plan Régional de Formation mis en œuvre par Brusafe.

### Objectifs

En fin de formation, les participants seront capables :

- De définir les notions de mariage forcé, précoce, arrangé, gris, blanc, religieux, libre choix et consentement ;
- De situer la problématique par une approche politico-juridique ;
- De l'expliquer par une analyse de genre et une perspective interculturelle au sein du contexte migratoire ;
- D'adapter leurs interventions en fonction de leurs nouvelles connaissances et par l'utilisation d'outils de référence ;
- D'orienter et d'informer les victimes.

## **Public cible**

Cette formation s'adresse :

- aux Officiers d'État civil et aux agents des services Etat civil et Population des communes
- au personnel de communal et des CPAS ayant une fonction sociale ou de prévention
- aux policiers des zones de police de la Région de Bruxelles-Capitale

## **Méthodes pédagogiques**

La formation repose sur une pédagogie active et sur l'interaction entre les participants et avec le formateur. Les apports théoriques de la formation sont abondamment illustrés par des situations réelles ainsi que par des bonnes pratiques à intégrer et des écueils à éviter. Sur base d'études de cas, les participants sont amenés à travailler à utiliser des outils et méthodes éprouvés, avec le soutien et le feedback du formateur. Comme la formation se veut multidisciplinaire, les groupes sont composés de manière hétérogène dans la mesure du possible.

## **Contenu**

- Les violences de genre : la Convention d'Istanbul ;
- Les conditions de validité du mariage en Belgique ;
- Les différentes formes de mariage ;
- L'évolution des politiques et de la législation belge ;
- Les outils existants en matière de lutte contre les violences et en particulier contre les mariages forcés ;
- Les causes et les conséquences des mariages forcés : perspective interculturelle ;
- Analyse de cas concrets et études de cas ;
- L'orientation et l'accompagnement d'une victime de mariage forcé ;
- Partage d'outils et de ressources dont disposent le réseau fédéral et bruxellois.